

Rapporteur : **Monsieur Jean Michel MEUNIER**

OBJET : Rapport des administrateurs de la S.E.M. Habitat du Pays Châtelleraudais : année 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration de la S.E.M. Habitat doivent présenter le rapport d'activité de la société en conseil municipal.

Il est à noter pour l'exercice 2009 :

- ◆ *un parc de logements qui compte 1840 logements au 31/12/2009,*
- ◆ *un nombre de logements vacants qui a augmenté en 2009 par rapport à 2008 (109 logements contre 67 au 31/12/2008), soit un taux de vacance de 6%,*
- ◆ *une baisse des ventes de patrimoine (3 logements vendus en 2009)*
- ◆ *la réalisation d'un Plan Stratégique à Moyen Terme*
- ◆ *la livraison de 17 logements neufs (Résidence Les Coutelières à Châtellerault et à Thuré)*
- ◆ *l'engagement de plusieurs opérations de construction (Maison-relais pour le compte de l'UDAF, ZAC de la Marmoure à Naintré, Avenue Paul Painlevé à Châtellerault,...)*
- ◆ *1,5 million d'euros de travaux d'amélioration et gros entretien*

Le fait marquant est un déficit de 424 868,75 € (pour mémoire en 2008 : bénéfice de 149 091 €) lié à la conjonction d'un résultat logement en forte diminution lié à une dégradation de la vacance, à la diminution des ventes de patrimoine et au montant important des travaux réalisés sur l'exercice.

VU l'article L1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives à l'activité de la société pour l'année 2009,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- approuve le rapport d'activités de la SEM Habitat concernant le dernier exercice, clos au 31 décembre 2009, dont un extrait est joint à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 07/10/2010 n° 2741
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS